



# NEWSLETTER ESPER

numéro 5  
avril 2023

## ACTUALITÉS

- **Une nouvelle stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour 2023-2027**

Le Gouvernement a adopté, le 9 mars dernier, la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027.

S'appuyant sur le bilan de la mise en œuvre du plan national de mobilisation contre les addictions 2017-2022 et fruit d'un travail interministériel approfondi, elle constitue un cadre stratégique, déterminant des orientations partagées. Celles-ci sont appelées à être traduites par les acteurs institutionnels nationaux et locaux, en lien avec les professionnels, en actions opérationnelles ayant un impact tangible pour les citoyens.

En milieu professionnel, l'objectif est de s'assurer que les environnements de travail soient protecteurs et qu'ils ne génèrent pas de pratiques addictives.

→ [La SIMCA 2023-2027](#)

→ [Communiqué de presse](#)

→ [Bilan du Plan 2017-2022](#)

- **La MILDECA à l'île de la Réunion**

La MILDECA s'est rendue sur l'île de la Réunion à la rencontre de l'ensemble des partenaires. Dans ce territoire, les conduites addictives (tabac, alcool, stupéfiants, etc.) demeurent un problème majeur de santé publique et de délinquance (violences intrafamiliales, sécurité routière, etc.).

Ce déplacement a été l'occasion :

- De participer au comité de pilotage régional « Addiction » piloté par la préfecture.
- De participer au séminaire organisé par l'Aract Réunion consacré à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel. L'occasion de présenter le dispositif ESPER. 9 entreprises et administrations réunionnaises ont déjà signé la charte d'engagement. De nombreuses autres organisations locales prévoient de rejoindre le programme.
- De rencontrer les acteurs de terrain notamment au CHU de Saint-Denis. Ce fut

l'occasion d'appréhender les profils des patients et les produits consommés sur l'île, mais aussi de découvrir les différentes activités thérapeutiques déployées afin de favoriser le parcours de soin des patients.

- De participer au premier comité de pilotage du programme communal de prévention des conduites addictives porté par la ville de Saint-Denis, en présence de la Maire. La MILDECA soutient cet ambitieux projet de la municipalité pour le déploiement d'actions de prévention et de sensibilisation, au profit des jeunes de la ville, des familles et des agents municipaux.

- **La cocaïne : un marché en essor, y compris dans le milieu professionnel**

L'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) a publié au mois de mars un *Théma* qui dresse un panorama de la situation en France face à la cocaïne. Réalisé en lien avec différents partenaires de l'OFDT, notamment Santé publique France et le réseau d'addictovigilance, ce travail collectif retrace les évolutions observées depuis les années 2000 en matière de consommation de cocaïne et de crack, de diversification des usagers, et d'enjeux sanitaires auxquels sont confrontés les pouvoirs publics.

→ [L'intégralité du Théma de l'OFDT](#)

Ces constats préoccupants n'épargnent pas les employeurs. Si la diffusion de la cocaïne reste toujours plus répandue dans les filières de l'hébergement et restauration, des arts, spectacles et services récréatifs, de l'information et de la communication, ce rapport souligne notamment que tous les secteurs professionnels et toutes les régions sont touchés par ce phénomène.

- **Le Fonds de lutte contre les addictions soutient des actions en milieu professionnel spécifique**

Le projet « PACTS », soutenu par le Fonds de lutte contre les addictions dans le cadre de l'appel à projets « Mobilisation de la société civile », a été mené en 2021-2022 par un consortium d'opérateurs (APF France Handicap, FNATH, FASTT) avec un pilotage global par l'association ADIXIO. Diverses actions de prévention des risques liés aux conduites addictives ont été menées afin de couvrir plusieurs milieux professionnels spécifiques : handicap, intérim, accidenté et travail isolé.

Ces deux années, marquées par des contraintes encore liées à la crise sanitaire de la Covid 19, ont été consacrées à :

- L'élaboration d'outils et supports de communication (mallette prévention, kits de communication, guide de gestion de situation, questionnaires, vidéos, site web)
- Des actions de sensibilisation/formation sur les trois axes visés :
  - En ESAT (établissements et services d'aide par le travail) et en Entreprises Adaptées, le réseau APF France Handicap a déployé 14 actions de sensibilisation des équipes managériales et 34 actions auprès de travailleurs en situation de handicap ;
  - La FNATH (Association des accidentés de la vie) a mené 104 interventions en milieu ordinaire et sur publics spécifiques, dans 34 structures, afin de sensibiliser les acteurs concernés aux risques de développement d'addictions engendrés par la rupture dans la trajectoire de travail et les arrêts de longue durée ;
  - Le FASTT (Fonds d'action sociale du travail temporaire) a organisé et

animé 95 sessions de sensibilisation auprès de salariés intérimaires.

Ce projet a été mené selon des principes d'exhaustivité des publics ciblés (salariés, dirigeants d'entreprise, encadrants et managers de proximité, réseaux de la santé, du social et de l'insertion), de couverture territoriale (toutes régions concernées par les interventions) et dans une logique de démarche partenariale et participative (groupes de travail pluridisciplinaires, formation de formateurs pour assurer le relais après la fin du projet).

## NOUVEAUX SIGNATAIRES

- 17 nouveaux signataires de la charte depuis le début de l'année 2023 !

Bienvenue à la **Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)**, au **Groupe RATP**, à l'entreprise **Liebherr-Aerospace Toulouse**, à la **Ville de Chamonix-Mont-Blanc**, à l'association **Le Relais 18**, à l'**Union régionale des associations du secteur social et médico-social (URASS) de Martinique**, à **EUROVIA Midi-Pyrénées**, au **Domaine national de Chambord**, à l'entreprise **SAME**, à l'entreprise **CYCLEA**, à l'entreprise **AE2I**, à **SPL Territo'Arts**, à l'**Association d'Aide de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse de La Réunion**, à l'**Iloha Seview Hôtel** et au **Palm Hôtel et Spa**, sur l'île de la Réunion, à l'entreprise **Environnement SA**, et au **Groupe SNCF**.

Ce sont désormais 57 structures privées et publiques qui se sont engagées à mettre en œuvre la charte ESPER, dont la moitié dans le secteur public (administrations d'Etat et collectivités locales), mais aussi différents secteurs d'activité du privé : santé/médico-social, industrie, construction, services aux entreprises, tourisme, transports....

## NOUVEAUX PARTENAIRES

- 10 nouveaux partenaires du dispositif !

Bienvenue à la **MSA de Corse**, l'**Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie**, l'**Association Interentreprises de Prévention et de Santé au Travail du Cher (APST 18)**, le **Service de Prévention et de Santé au Travail du Loir-et-Cher (APST 41)**, l'entreprise **SANT BTP**, le **Service de Santé au travail Interentreprises de l'Indre (AISMT 36)**, le **Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret (CIHL)**, l'**Union régionale des associations du secteur social et médico-social (URASS) de Martinique**, le **Centre d'information et de ressources sur les drogues et les dépendance (CIRDD) d'Alsace** et à la **DREETS Bourgogne Franche-Comté** qui viennent rejoindre les 48 partenaires déjà engagés.

## LES RESSOURCES EN LIGNE

- **Des supports de communication et de présentation**

Dans la rubrique « ESPER en bref » du site de la MILDECA, le flyer ESPER « mode d'emploi » ainsi que le PowerPoint standard de présentation d'ESPER vous seront utiles pour communiquer en interne ou vers d'autres employeurs ou partenaires.

→ [ESPER en bref](#)

- **Un emplacement dédié aux ressources ESPER sur le site de la MILDECA**

Cet espace ressources ESPER réservé aux signataires et partenaires du dispositif comprend : la boîte à outils (charte avec ressources), la boîte à outils complémentaire et les newsletters ESPER.

→ [Espace ressources ESPER](#)

- **Nouvelle brochure de l'INRS : Pratiques addictives en milieu de travail**

L'INRS a publié, en février 2023, une nouvelle brochure mettant en lumière les consommations de substances psychoactives qui constituent un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs. Ce document permet de comprendre le mécanisme des pratiques addictives et leur impact, ainsi que les principes pour appuyer la mise en œuvre des actions de prévention.

→ [Brochure INRS : Pratiques addictives en milieu de travail](#)

## APPEL À TMOIGNAGES

Nous vous proposons d'apporter votre témoignage concernant votre engagement dans le cadre du dispositif ESPER (les actions mises en place, ce que vous apporte la charte ESPER, etc.)

Si vous souhaitez partager votre expérience dans le cadre du dispositif ESPER, contactez-nous !

## MISES À JOUR ET CONTRIBUTIONS

Pour toute demande d'information ou de contact, pour un changement de coordonnées ou pour une demande de désabonnement, vous pouvez nous contacter grâce à cette adresse mél : [esper.mildeca@pm.gouv.fr](mailto:esper.mildeca@pm.gouv.fr)

Nous suivre :

